Résumé du Projet de loi N°7872

Le projet de loi a pour objet principal d’améliorer l’échange d’informations inter-administratif en vue de l’établissement correct des différents impôts et taxes, la lutte contre la fraude fiscale et la garantie du principe de l’égalité des citoyens et des entreprises devant l’impôt. Des échanges d’informations sont notamment prévues entre l’AED et différentes entités publiques comme le Centre commun de la sécurité sociale (CCSS), le ministère ayant le Transport dans ses attributions, l’Agence pour le développement de l'emploi (ADEM) et la Commission de surveillance du secteur financier (CSSF). Par ailleurs, les ministères, administrations, services et établissements publics de l’État fournissent sur demande à l’AED, tous renseignements, actes et documents en leur possession qui sont nécessaires pour l’exercice de ses attributions en matière domaniale. Les dispositions prévues dans le projet de loi sont conformes au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (RGPD).